

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres

Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	6
Votant	6

Date de convocation : 18/04/2023

Evaluation du programme d'actions du captage prioritaires des Teppes Bon Repos / Convention avec la commune de St-Rambert d'Albon

Délibération n°12-2023

Séance du 21 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un avril, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 13 heures 45 en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Ludovic LACROIX, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Jean-Marc ROZIER, et Stéphane SARRAZIN.

Excusés et absents : Marin DERNAT, Patrick GAUTHIER, Didier SAPET

Le Président rappelle que, depuis 2016, le syndicat mène en collaboration avec la commune de Saint-Rambert d'Albon des actions en concertation avec les acteurs locaux sur les zones sensibles aux pollutions diffuses de l'aire d'alimentation du captage des Teppes Bon Repos. Le Président rappelle que l'animatrice captage prioritaire en poste au syndicat est mise à disposition de la commune depuis 2016 pour animer le programme d'actions en place sur le captage des Teppes Bon Repos.

Le Président indique que ce programme d'actions est en période d'évaluation et de bilan, et que pour cela, une stagiaire a été recrutée pour 6 mois pour mener à bien cette mission d'évaluation, en partenariat avec l'animatrice captage prioritaire en poste au syndicat. Le Président indique que la stagiaire aura également en charge l'évaluation du programme d'actions en place sur les captages prioritaire de l'Ile et Montanay, gérés respectivement par le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure, et par le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable d'Epinouze-Lapeyrouse-Mornay.

Le Président propose de passer une nouvelle convention avec la commune de St Rambert d'Albon définissant les modalités de la mise à disposition de la stagiaire et les modalités de financement des missions dont elle est en charge pour l'évaluation du programme d'action et d'autres missions concernant le captage des Teppes Bon Repos.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE de passer une convention avec la commune de St Rambert d'Albon qui précise les modalités de la mise à disposition de la stagiaire et les modalités de prise en charge financière par la commune,
- AUTORISE le Président à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

